



Les Genevez, le 11 janvier 2017

AVIS OFFICIEL

Remaniement parcellaire - Assemblée d'information (publication au Journal officiel du 18.01.2017)

Conformément à l'article 35 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal des Genevez, d'entente avec le Service de l'économie rurale, convoque les propriétaires fonciers intéressés et la population à une assemblée d'information le **lundi 23 janvier 2017 à 20h15**, à la salle de gymnastique des Genevez.

L'avant-projet de remaniement parcellaire, comprenant le plan du périmètre, le projet de statuts, ainsi que le devis des frais, sera présenté aux intéressés selon l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture par le président du jour
2. Orientation par les autorités cantonales
3. Orientation par l'auteur de l'avant-projet
4. Discussion générale

Observation : il n'y aura pas de vote de l'assemblée.

Remaniement parcellaire

Dépôt public de l'avant-projet

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal des Genevez dépose publiquement, du 18 janvier 2017 au 6 février 2017, au Secrétariat communal, l'avant-projet du remaniement parcellaire, soit :

1. Plan du périmètre : 1 :5000
2. Projet de statuts
3. Avant-projet : 1 :5000
4. Rapport technique, devis, liste des chemins

Les propriétaires intéressés sont invités à en prendre connaissance et peuvent formuler leur opposition, écrite et motivée, contre le périmètre uniquement en cas de violation d'intérêts privés ou publics, jusqu'au 6 février 2017 inclusivement, au Secrétariat communal.

Les opposants indiqueront les numéros des parcelles concernées par leur opposition ainsi que leurs motifs.

Information Lycée d'Altdorf – places de stage de français

Veillez trouver au verso une information du lycée cantonal d'Altdorf concernant la recherche de places de stage de français pour des jeunes étudiants-es âgés-ées de 16 ans.